



BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 du budget annexe « parcs de stationnement » a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 5 février 2020.

Pour mémoire, le Territoire est propriétaire de deux parcs de stationnement – parcs relais – sis à Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie dont l'exploitation est assurée par la société EFFIA Stationnement depuis le 1er janvier 2020 dans le cadre d'un marché de prestations de service d'une durée totale de trois ans (2020 – 2022).

La clôture au 31 décembre 2019 de la délégation de service public confiée à la société Indigo entre 2014 et 2019 (ex-VINCI) et le changement de mode de gestion en faveur d'un marché de prestations impliquent une diminution significative de la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe, en lien avec la modification de la structure des recettes réelles d'exploitation suite à l'entrée en application du nouveau marché d'exploitation au 1er janvier 2020. En effet, le Territoire percevra désormais directement les recettes de tarification, les redevances des places en concession, ainsi que la subvention de compensation de la perte en recettes liée à la mise en œuvre de la gratuité d'accès pour les abonnés Navigo annuel, versée par Île-de-France Mobilités.

En 2020, la participation du budget principal est ainsi estimée à 250 000 euros, contre 545 024,80 en 2019.

Le maintien d'une participation d'équilibre du budget principal au budget annexe parcs de stationnement reste toutefois nécessaire, au regard de :

- L'importance des travaux dont les deux parcs de stationnement ont fait l'objet, à hauteur de 7 872 735 euros pour le parc de stationnement de Sucy-en-Brie construit entre 2005 et 2008, et 8 020 550 euros pour le parc de Boissy-Saint-Léger réhabilité entre 2011 et 2013 ;
- L'affectation des deux parcs de stationnement au budget annexe décidée par le conseil de la CA du Haut Val-de-Marne en 2015, qui a eu pour effet de générer des écritures d'amortissement suite aux travaux réalisés, et ce à compter de 2016.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	788 175,00 €	Dépenses réelles d'exploitation	626 035,61 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : 162 139,39 €</i>			
Résultat d'exploitation 2019	96 474,61 €		
Recettes d'ordre	237 996,00 €	Dépenses d'ordre	496 610,00 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>237 996,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>496 610,00 €</i>
TOTAL	1 122 645,61 €	TOTAL	1 122 645,61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	Dépenses réelles d'investissement	1 209 311,08 €
Résultat d'investissement 2019	1 013 925,08 €	Restes à réaliser 2019	63 228,00 €
Recettes d'ordre d'investissement	496 610,00 €	Dépenses d'ordre d'investissement	237 996,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>496 610,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>237 996,00 €</i>
TOTAL	1 510 535,08 €	TOTAL	1 510 535,08 €

1. EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation dépendantes de la participation du budget principal

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **1 122 645,61 euros**. Les recettes réelles d'exploitation, attendues à hauteur de 788 175 euros, sont constituées à 35% de subventions versées par Île-de-France Mobilités (380 175,00 euros) et 22% de la participation du budget principal (250 000,00 euros). Sans cette participation, ce budget ne peut s'équilibrer.

Les crédits restants sont constitués de recettes d'ordre pour 237 996 euros au titre de l'amortissement des subventions d'équipement reçues ainsi que :

- De recettes de tarification liées à la vente d'abonnements, de tickets horaires, ainsi qu'à la commercialisation des espaces publicitaires (120 000 euros) ;
- De la redevance d'occupation du domaine public due par le titulaire de la délégation de service public Indigo au titre de l'année 2019 (19 000 euros) ;
- De redevances liées à la concession de certaines places de stationnement du parc relais de Boissy-Saint-Léger (19 000 euros).

Des dépenses d'exploitation incompressibles et récurrentes

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **1 122 645,61 euros** et se composent essentiellement des amortissements (496 610 euros) qui représentent plus de 45% des dépenses de la section.

Les dépenses réelles d'exploitation (626 035 euros) comprennent le paiement du forfait facturé dans le cadre du marché d'exploitation des parcs de stationnement, pour 311 326,59 euros.

Les frais de taxes foncières et les autres charges à caractère général, sont budgétés à hauteur de 221 205 euros.

2. INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de **1 510 535,08** dont 496 610 euros au titre des dotations aux amortissements, et 1 013 925,08 euros de résultat d'investissement 2019.

En sus de l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 237 996 euros, des dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 1 209 311,08 euros, qui intègrent une provision pour la réalisation de travaux sur les parcs de stationnement. Pour mémoire, le marché d'exploitation entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ne couvre pas la réalisation de travaux de structure qui demeurent à la charge du Territoire, en sa qualité de maître d'ouvrage.

Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2020 du budget parcs de stationnement

